



**ACTE D'INSCRIPTION DU CLIENT AU PROGRAMME :.....**

**Renseignements personnels**

(Note Importante : les champs en pointillés autres que ceux facultatifs, doivent obligatoirement être remplis par le client avec une écriture CLAIRE et LISIBLE. Retourne par fax 00216 75 832141 et/ou e-mail [info@buggy-bike.com](mailto:info@buggy-bike.com).)

Nom:		Prénom:			Nationalité(e):				
Téléphone:		e-mail:			Profession:				
Passeport N°: (min. validité 6 mois)		valide jusqu'à :	Sexe:	M	F	Date et lieu de naissance:			
N° du permis de conduite :(seulement pour les conducteurs)			Date de validité:		Categorie du permis		A	B	Autre
Adresse:		Ville:		Code postal :		Pays :		Autre:	
Personne à contacter en cas d'urgence TEL / GSM:									
Véhicule en locations:			Participant comme:						
Buggy	Moto	MTB	pilote	Passager	les deux				

**En cas de participation au Raid avec propre véhicule:**

Model véhicule		Type		N° immatriculations		Année immatriculation	
----------------	--	------	--	---------------------	--	-----------------------	--

**Ci après dénommé(e) « Le CLIENT ».**

**CONDITIONS CONTRACTUELLES PARTICULIERES APPLICABLES À LA PRESENTE INSCRIPTION :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

1.1 De par l'apposition de sa signature en bas de la présente fiche, le client déclare et s'engage :

- 1.1.1 A adhérer au programme de l'excursion « ..... », tel que décrit et précisé à l'annexe 1, qui fait partie intégrante du présent contrat.
- 1.1.2 A respecter les termes, conditions et tarifs relatifs au programme « ..... », tels que décrits et précisés à l'annexe 1, qui fait partie intégrante du présent contrat.
- 1.1.3 A respecter les conditions particulières et générales applicables au programme « ..... » ; Lesquelles conditions sont mentionnées à la présente fiche d'inscription..

1.2 De son coté la société « Buggy & Bike » sarl, au capital social de 40.000,000 DTN, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le numéro B 2410722008, matricule fiscal numéro 000/M/A/1038970/D, dont le



siège social est sis au 14, rue Imam Abou Hannifa, La Marsa, Tunis, s'engage à offrir au client tous les services décrits au programme « ..... », tel que mentionnés à l'annexe 1.

1.3 Date du début du programme « ..... »

1.4 Date de la fin du programme « ..... »

**1.5 Le Paiement du Prix par le client se fera comme suit :**

1.5.1 Trente (30) pour cent du prix global sera payé d'avance lors de l'inscription du client au programme ci-dessus précisé soit la somme de.....

1.5.2 Le reste du prix soit la somme de ..... sera payé par le client au plus tard avant le début du programme précisé ci-dessus.

Par virement à bancaire l'ordre de **Buggy and Bike**

**ATTIJARI BANK Agence Rades, Av. H. Bourguiba**

**R.I.B. 04100009404700378770 - I.B.A.N. TN5904100009404700378770 – Code Bic: BSTUTNT**

1.6 Le paiement des sommes précisés aux alinéas 1.5.1 et 1.5.2 se fera par tout moyen légal.

1.7 Au cas où le client annule sa participation au programme objet de la présente inscription pour quelque raison que ce soit, l'avance précisée à l'alinéa 1.5.1 sera acquise à la société « Buggy and Bike », et le client ne pourra en aucun cas en réclamer la restitution.

1.8 Au cas où la société « Buggy and Bike » annule le programme objet de la présente inscription, le client aura droit à la restitution des sommes déjà payés par lui sauf dans les cas où l'annulation interviendrait pour cause de force majeure ; auquel cas la société « Buggy and Bike », en accord avec le client, offrira à ce dernier un programme alternatif à des dates différentes à celles prévues initialement à la présente inscription.

1.9 Montant de la caution à verser par le CLIENT conformément à l'alinéa 5.2.6 des conditions générales:.....

**1.10 De par sa signature en bas des présentes conditions particulières le client déclare avoir lu scrupuleusement les conditions générales applicables au présent contrat rédigés au dos de la présente page, les avoir compris et les avoir approuver.**

Fait en autant d'exemplaires que de Droit, le .../.../.....

**Signature du CLIENT**

**(Précédée par la mention LU et APPROUVE en manuscrit).**

## **CONDITIONS CONTRACTUELLES GENERALES APPLICABLES À LA PRESENTE INSCRIPTION:**

### **ARTICLE 2 :**

- 2.1 Les conditions particulières mentionnées à la première page font partie intégrante du présent contrat.
- 2.2 Les mentions ajoutées en manuscrit et par stylo dans les champs vides en pointillés prévues dans les conditions mentionnées à la première page font partie intégrante du présent contrat.

### **ARTICLE 3 : Déclarations du CLIENT.**

- 3.1 Le Client déclare et certifie sur son honneur que toutes les informations mentionnées aux conditions particulières mentionnées à la première page qu'elles soient relatives aux données personnelles ou autres sont exactes et conformes à la réalité.
- 3.2 Le client déclare et certifie sur son honneur qu'il est apte physiquement à suivre le programme précisé aux conditions particulières.
- 3.3 Le CLIENT déclare avoir lu scrupuleusement les conditions particuliers et générales applicables au présent contrat, les avoir compris approuver.

### **ARTICLE 4 : Obligations de la société « Buggy and Bike ».**

La société « Buggy and Bike » s'oblige :

- 4.1 À réserver au profit du client et de ses éventuels enfants mineurs la ou les places nécessaires à la participation du programme objet des présentes, à la date précisée à l'alinéa 1.3 ci-dessus et aux conditions décrits et précisés à l'annexe 1, et ce dès la réception de l'avance précisée à l'alinéa 1.5.1 ci-dessus.
- 4.2 À offrir au client tous les services décrits au programme objet des présentes à la date précisée à l'alinéa 1.3 ci-dessus, et ce après paiement de la somme précisée à l'alinéa 1.5.2 ci-dessus.
- 4.3 A faire bon usage des informations personnelles mentionnées au présent contrat.

### **ARTICLE 5 : Obligations du client**

#### **5.1 Obligations relatives à la conduite du véhicule à moteur remis dans le cadre du programme.**

Le CLIENT s'oblige :

- 5.1.1 À conduire seul le véhicule cité à l'alinéa 1.1 ci-dessus et à ne donner sa conduite à aucune autre personne sauf le guide qualifié désigné par la propriétaire.
- 5.1.2 À conduire le véhicule remis en bon père de famille en respectant les principes et les règles du code de la route tunisien, dont un exemplaire est mis à sa disposition au local du propriétaire.
- 5.1.3 À apporter au véhicule objet de la présente location l'attention nécessaire pour qu'il reste en bon état de marche notamment en gonflant les pneus si nécessaire, en contrôlant les niveaux d'huile de moteur, de freins et d'eau et à consulter obligatoirement le guide désigné par le propriétaire avant toute intervention sur le moteur quelle que soit la nature de l'intervention.
- 5.1.4 À ne pas conduire le véhicule cité à l'alinéa 1.1 ci-dessus et à veiller à ce qu'une autre personne ne le conduit dans les cas suivants :
  - 5.1.4.1 Pour pousser ou traîner un objet, un véhicule qu'elle que soit sa nature et qu'elles que soient les circonstances.
  - 5.1.4.2 Sous l'influence de drogue, stupéfiants ou autres produits assimilés.
  - 5.1.4.3 Sous l'effet de l'alcool.
  - 5.1.4.4 Pour tout acte ou fait interdit par la loi tunisienne.
- 5.1.5 À respecter scrupuleusement les consignes et ordres de la personne désignée par la société « Buggy and Bike » comme étant le guide qualifié chargé d'assister et de guider le CLIENT à travers les divers excursions et traversés.
- 5.1.6 À restituer le véhicule dans l'état où il l'a reçu. Il est bien entendu que la dégradation due à l'usage normal du véhicule est prise en compte lors de la vérification de l'état du véhicule

#### **5.2 Obligations diverses :**



Le CLIENT s'oblige :

- 5.2.1 À respecter les animaux mis à sa disposition et à ne pas les maltraiter.
- 5.2.2 À utiliser les équipements mis à sa disposition en bon père de famille, en suivant rigoureusement les consignes du guide.
- 5.2.3 À préserver les lieux d'hébergement mis à sa disposition de tout acte de vol et/ou de vandalisme.
- 5.2.4 À préserver la propreté des lieux et endroits visités.
- 5.2.5 À respecter l'équilibre écologique des endroits et lieux visités.
- 5.2.6 À verser à la société « Buggy and Bike » la caution précisée à l'alinéa 1.9 ci-dessus avant le début du programme ; Ladite caution servira à la couverture des frais dus aux éventuels dommages que pourrait subir le matériel, équipement, lieu(x) de visite, lieu(x) d'hébergement à cause de faits et/ou de fautes volontaires ou involontaires du CLIENT. Il est bien entendu qu'au cas où la caution précisée au présent alinéa ne suffirait pas à réparer la totalité des dommages et préjudices subis, le CLIENT s'engage à payer le reliquat manquant à la première demande de la société « Buggy and Bike ».
- 5.2.7 À déclarer à la société « Buggy and Bike » tout dommage ou préjudice éventuel causé par ses faits et/ou fautes volontaires ou involontaires et à communiquer à la société « Buggy and Bike » tous les détails, informations, circonstances concernant le fait générateur desdits dommages.

**ARTICLE 6 : Election de Domicile.**

- 6.1 Pour l'exécution du présent contrat la société « Buggy and Bike » déclare élire domicile à son siège social cité ci-dessus.
- 6.2 Pour l'exécution du présent contrat le CLIENT déclare élire domicile à son adresse officielle citée ci-dessus.

**ARTICLE 7 : Droit applicable**

Le droit tunisien est le seul et unique droit applicable au présent contrat.

**ARTICLE 8 : Attribution de compétence.**

En cas de litige relatif au présent contrat seuls les Tribunaux de Tunis 1 sont compétents.

**ARTICLE 9 : Modifications**

Aucune modification ne peut être apportée au présent Contrat sauf par le consentement écrit des deux Parties.